CIMETIÈRE

Le cimetière est ouvert tous les jours de l'année.



Il y a deux accès possible au cimetière de Héric :

-soit par la rue de la République

-soit par l'allée de la Paix

> Le cimetière est composé de plusieurs carrés accueillant des concessions, de cavurnes et de columbariums réservés aux urnes suite aux incinérations et d'un jardin du souvenir où peuvent avoir lieu les dispersions des cendres des défunts incinérés.

Pour obtenir des renseignements, merci de contacter la mairie au 02-40-57-96-10 ou de vous déplacer en mairie.

A titre d'information vous trouverez ci-dessous les tarifs en vigueur pour l'année en cours.

Tarifs 2023 +

Concessions cimetière :

Pour 15 ans : 150€
Pour 30 ans : 350€

Columbarium :

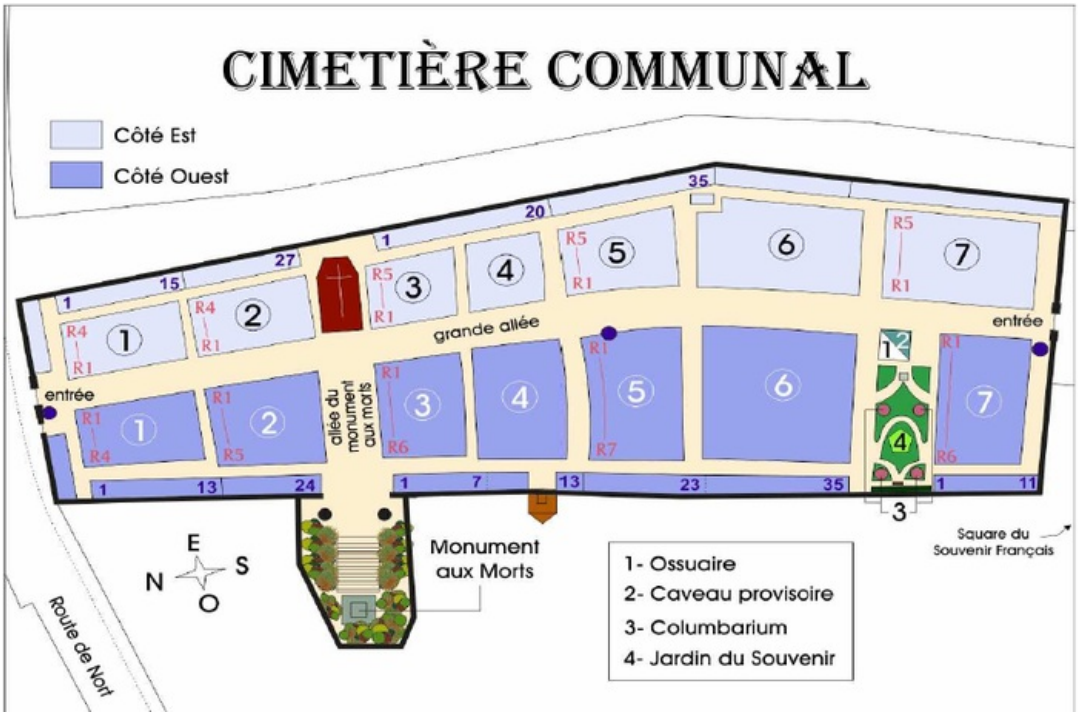
Pour 15 ans : 260€
Pour 30 ans : 550€

Cavurne :

Pour 15 ans : 325€
Pour 30 ans : 700€

Plaque jardin du souvenir :

40 €



Procédure de reprises de concessions +

Pourquoi la mise en oeuvre de cette procédure ?

Durant l'année 2017, un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal. Il a été constaté que de nombreuses concessions semblaient abandonnées. Dans le même temps, les places disponibles s'amenuisent.

L'équipe municipale a donc décidé d'engager une procédure de reprise de ces concessions pour remédier à cette situation.

La procédure

Cette démarche strictement encadrée par la loi (articles L 2223-4, L 2223-17 et 18 ; R 2223-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales), permet aux familles de faire connaître leurs intentions quant au maintien de la concession et de respecter ainsi la mémoire des défunts.

Certaines concessions datent du 19ème siècle. Il est donc parfois difficile de rentrer en contact avec les familles et de retrouver les ayants-droits concernés. C'est pour cela que, compte tenu de la sensibilité du sujet, nous souhaitons la meilleure information autour de cette procédure.

Pour faire connaître la démarche engagée et permettre ainsi aux ayants-droits de se manifester auprès de la mairie durant le déroulement de l'opération (qui durera 3 ans), plusieurs actions sont mises en place :

- la liste des concessions visées est consultable en mairie et téléchargeable en bas de cette page

- des panneaux sont apposés sur les concessions recensées lors de l'état des lieux

Ainsi, durant toute la durée de la procédure, chaque famille pourra intervenir pour remettre le monument en bon état d'entretien et en faire part à la mairie afin d'arrêter automatiquement la procédure.

Chaque habitant est également invité à participer à la démarche en diffusant ces informations auprès de proches qui pourraient être concernés.

Toutes ces actions sont fondamentales pour la réussite de cette opération qui permettra en définitive de retrouver un cimetière entretenu à la hauteur du respect dû aux défunts.

Nos services se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions et apporter tout complément d'information utile.

MAJ 09/12/2020

Trois ans s'étant écoulées depuis le début de la procédure de reprise de certaines concessions, un deuxième constat sera réalisé le mardi 12 janvier 2021 à 14 H sur les concessions désignées dans l'avis à télécharger juste en-dessous.

TÉLÉCHARGEMENT

REPRISES DES CONCESSIONS

- Liste concessions concernées par la reprise
- 2ème constat - avis de reprise de concession

Mairie d'Héric
2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

02 40 57 96 10

CONTACTEZ-NOUS

Horaires :
Lundi - Mercredi - Vendredi
9h-12h30 / 14h-17h30
Mardi et Jeudi
9h-12h30
Samedi
9h30-12h00